



ADMINISTRATION COMMUNALE DE TANDEL

Bureau de la Population / État civil

6, Haaptstrooss

L-9350 BASTENDORF

Tél : 803 803 232

Email : joelle.storn@tandel.lu

www.tandel.lu

Informations importantes concernant le passeport luxembourgeois



Démarches à suivre pour demander son passeport biométrique

- 1) Versement de la **taxe de chancellerie au profit du Ministère des Affaires Etrangères** (Bureau des Passeports, 6, rue l'ancien Athenée L-1144 Luxembourg) avant l'introduction de la demande d'obtention du passeport.

Données bancaires :

CCPL LU46 1111 1298 0014 0000

Communication : Demande de passeport biométrique - Prénom et Nom

Âge du demandeur	Durée de validité	Montant de la taxe	Procédure d'urgence (3 jours ouvrables)
Moins de 4 ans	2 années	30€	90€
Plus de 4 ans	5 années	50€	150€

- 2) Se présenter **avec** la preuve de paiement de la taxe et votre passeport actuel au Bureau de la Population à Bastendorf pendant les heures d'ouverture pour la prise de photo.
- 3) Les demandes et les passeports doivent être réalisés et retirés sous présentation du récépissé et, au cas échéant, de l'ancien passeport au même endroit, soit
 - au bureau de la population de l'Administration Communale de Tandel (tel : 80 38 03-232), ou auprès
 - du bureau des Passeports, visas et Légalisation à Luxembourg (tel : 24 78 83 00 ou mail : service.passeports@mae.etat.lu ou adresse 6, rue l'ancien Athenée L-1144 Luxembourg).

En cas d'enlèvement du passeport à la Commune, vous serez contacter par téléphone lors de son arrivé, ce qui n'est pas valable pour une demande faite au Bureau des Passeports à Luxembourg !

En cas d'une procédure d'urgence (3 jours ouvrables), le passeport doit être enlevé au Bureau des Passeports à Luxembourg. La demande peut se faire au Bureau de la population de la Commune.

À titre d'information pour nos résidents étrangers

Les personnes de nationalité étrangère doivent s'adresser à leur autorité compétente pour faire une demande de passeport, p.ex. auprès de l'ambassade ou du consulat.